

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2009/46

Objet : Axes de développement stratégique du S.M.A.D.E.S.E.P.

L'an deux mille neuf, le 10 novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 10 novembre 2009

Date de convocation :
Le 13 octobre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Secrétaire de séance :

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Etaient représentés :

Etaient invités :

Etaient excusés :

Exposé des motifs :

Le Président constate que les deux derniers exercices ont permis de finaliser les dossiers structurels engagés par le S.M.A.D.E.S.E.P., notamment au niveau de la nécessaire clarification de ses compétences statutaires. Ce travail de fond a ainsi abouti à un partenariat très fort aujourd'hui acté avec E.D.F., au renouvellement total des accords conventionnels qui en découlent vis-à-vis des acteurs socioprofessionnels de la retenue, et à la gestion pleinement assumée par le Syndicat Mixte des aménagements publics à caractère nautique initiés par les Communes riveraines. Le confortement de l'assise institutionnelle de l'établissement public s'est également traduit, par le biais des opérations conduites en régie ou en délégation, par la réorientation significative de son action autour de cœurs de métier considérés comme incontournables : le nautisme, la gestion foncière et environnementale, et l'assistance technique aux collectivités partenaires.

Cette évolution majeure constitue une étape importante, ayant permis de conforter la légitimité et l'utilité de l'outil que constitue le S.M.A.D.E.S.E.P. pour ses membres adhérents. Elle ne doit cependant pas représenter une finalité absolue, l'Etablissement public requérant pour son bon fonctionnement tout à la fois une amélioration de son assise institutionnelle et la définition d'un projet stratégique clair à court, moyen et long termes.

Le Président rappelle que cette seconde exigence ne saurait durablement s'appuyer sur les statuts du Syndicat qui ne formalisent qu'une liste hétérogène dans leur importance respective de

compétences matérielles dans lesquelles il convient de s'inscrire. De la même manière, les conclusions du schéma d'aménagement des berges établi en 2006 par les cabinets BETEREM et PConsultants, semblent incomplètes voire parfois inadaptées aux attentes locales. Dans le même temps, il prend acte de la qualité des travaux que les trois commissions sectorielles du S.M.A.D.E.S.E.P. sont en mesure de produire en s'appuyant autant que de besoins sur des expertises très complémentaires (administrations d'Etat, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires...).

Ceci constitue la raison pour laquelle les réunions récentes de chacune de ces commissions permettent en toute opportunité d'afficher clairement et de manière très consensuelle de nouvelles perspectives et de nouveaux objectifs à atteindre. Cette stratégie trouve en outre un écho dans la nécessité, au regard de la somme des aménagements à envisager à terme sur la retenue, de déterminer un cadre commun dans lequel des programmations pluriannuelles pourront être envisagées, notamment au cours des prochains exercices budgétaires. Il s'agit ainsi d'établir une perspective collective participant d'une recherche de sens et d'équilibre dans l'action publique portée par le S.M.A.D.E.S.E.P.

Ce projet peut enfin, autour de priorités très claires, rendre plus identifiable l'intérêt pour les Collectivités des Alpes de Haute-Provence que de rejoindre la structure de gestion intercommunale de Serre-Ponçon, aujourd'hui exclusivement haut-alpine. Il pourrait ainsi précéder avec beaucoup d'à propos la modification (et l'amélioration) statutaire à laquelle l'adhésion sollicitée des collectivités du 04 conduirait.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La convention-cadre du 16 juin 2008 entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. et ses annexes ;
- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tels que définis par arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 ;

CONSIDERANT :

- Les comptes-rendus des trois commissions sectorielles du S.M.A.D.E.S.E.P. en date des 5 octobre 2009 (« Communication »), 19 octobre 2009 (« Qualité de l'eau ») et 28 octobre 2009 (« Tourisme ») ;
- La nécessité d'affirmer, autant à des fins de lisibilité interne qu'externe vis-à-vis de nos partenaires, un projet global pour le développement de Serre-Ponçon sur les années à venir ;
- L'intérêt de s'appuyer sur cette stratégie pour développer des programmations pluriannuelles adossées à des priorités très claires ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 novembre 2009 :

- **DECIDE** d'approuver les 5 grandes orientations structurantes dans lesquelles se retrouve l'essentiel des actions déjà portée par le Syndicat :

1. Développer l'assise institutionnelle du Syndicat

- a. Concrétiser l'adhésion des collectivités des Alpes de Haute-Provence*
- b. Améliorer la gestion foncière (Domaine public hydroélectrique, terrains du Département mis à disposition)*
- c. Renforcer les partenariats institutionnels (Etat, Région, Conservatoire du Littoral, Pays) et technique (RRGMA, UPACA...)*

2. *Structurer et conforter l'offre touristique nautique*
 - a. *Assurer le développement qualitatif de la plaisance par un plan global d'aménagement nautique (quai et rampe de mise à l'eau, aire de carénage, pompe à carburant, port à sec...)*
 - b. *Veiller à la complémentarité et à la nécessaire diversification de l'économie touristique locale (programme régional APN)*
 - c. *Accompagner la nécessaire professionnalisation des acteurs de Serre-Ponçon*
 - d. *Viser en la labellisation qualitative des sites touristiques nautiques (pavillon bleu, label « tourisme et handicap »...)*
 3. *Protéger et mieux gérer la ressource aquatique*
 - a. *Mettre en œuvre un contrat de bassin versant Serre-Ponçon / haute Durance*
 - b. *Garantir le développement touristique durable des activités nautiques (adaptation au marnage, pompe à carburant, aire de carénage), en s'appuyant notamment sur le diagnostic « Ports Propres »*
 - c. *Travailler en concertation à l'échelle du bassin versant de la Durance (EPTB, SAGE, SOURCE)*
 4. *Apporter des réponses pérennes aux enjeux touristiques et environnementaux de la queue de la retenue (branche Durance)*
 - a. *Entériner un plan de gestion opérationnel en queue de la retenue « Durance » aux enjeux spécifiques du secteur (marnage, vents de sable, activités nautiques, liaison écologique « amont », extractions...)*
 5. *Doter le S.M.A.D.E.S.E.P. d'un outil de travail adapté à ses missions et à son fonctionnement*
 - a. *Disposer d'ateliers (bateaux et engins TP) et de lieux de stockage au plus près de l'activité principale (rive du lac)*
 - b. *Rendre plus lisible l'existence institutionnelle du Syndicat autour d'un lieu fonctionnel, à la fois technique (capitainerie du lac) et administratif (siège)*
 - c. *Valoriser la gestion numérique des bases de données confiées au Syndicat (SIG web)*
- **INVITE** le Président à s'inscrire dans ces axes de développement stratégique afin de préparer au mieux le futur débat d'orientation budgétaire 2010.